

PV 15/05/2018

L'an deux mille dix-huit, le 15 mai, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence M. Bernard MONTERO, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs MONTERO, DUHALDE, BERLAN, POMMIES, LAFITTE, ESPEL, SERRES-COUSINE, BOISSELIER, ARETTE-HOURQUET, PETRISSANS, MARQUINE, COYOS, LAPOUBLE.

Excusés : KARST Karine, LAFAURIE Jean-Marc

Secrétaire : Jean François ESPEL

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DE LA REUNION DU 12/04/2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Convention SCDECI

Mr le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'élaboration du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

A cette fin, il propose de confier au Service Voirie et Réseaux Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale la réalisation d'une mission d'assistance technique et administrative.

Le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale, dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Considérant que la Commune n'est pas en mesure de prendre en charge ce dossier mais peut disposer du Service Voirie et Réseaux Intercommunal en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service,

DÉCIDE de faire appel au Service Voirie et Réseaux Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune pour la réalisation du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

AUTORISE le Maire à signer cette convention.

M. le Maire signale que le coût de l'étude va être de 3 870€ net.

Une demande va être faite à l'APGL afin de déterminer s'il est possible de s'associer avec les 6 autres communes du canton (excepté Bidache), afin de faire une étude et un devis global à l'ensemble de ces communes.

SDEPA - Projet Photovoltaïque

Mr le Maire présente les devis qu'il a reçus.

Sur le dépôt communal, le SDEPA évalue l'investissement à 16 000 €/HT auquel se rajoute le raccordement et d'autres frais, soit 20 068 €. Cet organisme estime une production de 9 500 kwatts. L'installation posée sur le bâti, rapporterait 30 782 € sur 20 ans, soit un investissement déduit, 215.48€ /an. Ou 237,07 € / an si on loue au SDEPA la toiture (garantie de 5 ans).

Soltea propose une installation d'un coût de 17 500 € d'investissement (raccordement compris), avec une estimation de production à 10 453 kwatts / an. 36 966 € de production sont mis en avant sur les 20 ans, et l'installation est garantie 12 ans.

Après en avoir longuement discuté, le Conseil Municipal décide de ne pas continuer ce dossier. Le gain annuel étant trop faible.

Mr Arette Hourquet demande s'il est possible de faire des travaux d'isolation sur le foyer afin de limiter le coût d'énergie. M. le Maire signale qu'une étude a été faite et celle-ci ne se révèle pas satisfaisante car les travaux seraient trop importants par rapport à l'économie réelle faite.

Les portes battantes de la salle pourraient par contre être faites.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Mme Berlan signale que la maison Saubade ainsi que les terrains dans le bourg (dont une parcelle d'environ 4900 m2) ont été achetés par l'EPFL. Le montant global de l'achat s'élève à 177 000€.

2/ Projet Chénaout : La commission a redéfini le projet et a présenté la première phase pour la réalisation des travaux. Elle consiste à aménager le triangle du lotissement en terrain de jeux ainsi que d'aménager les alentours du fronton.

Avec 13 voix le conseil valide le plan concernant la première étape. Les études financières vont être faites.

3/ Mr Coyos rappelle que la RD48 est en très mauvais état. Mr le Maire signale que la demande a été faite à plusieurs reprises mais que le département n'a pas l'intention à court terme de réaliser des travaux à cet endroit.

4/ Mr Pommies propose d'aménager un terrain de pétanque derrière le foyer pour les personnes qui le louent. L'accès serait fermé le reste du temps.

5/ Mr Duhalde signale qu'il a reçu le devis pour le pont du Mouliot, établi par Mr Ladonne (structure du pont en enrobés etc...). Le montant s'élève d'environ 15 000€ pour une remise en état.

Les cantonniers demandent si on peut investir dans un « godet crocodile ». Le coût serait de 1 600 €/ht.

6/ Mr Espel signale qu'un marché de producteurs et d'artisans créatifs sera organisé par l'Union Commerciale Xarnegu dans toute les communes du Pays de Bidache, tous les lundis de l'été. Il se déroulera sur notre commune le lundi 06 août 2018, à partir de 18h30.

7/ Mme Berlan précise qu'il va être créé un office de tourisme intercommunal.

8/ Mr Pommies signale que la semaine de 4 jours a été acceptée. Cela entraînera une réorganisation de l'emploi du temps du personnel communal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00